

ARRÊTÉ DE DELEGATION DE SIGNATURE SPÉCIFIQUE À MONSIEUR MICHEL LE GLAUNEC, 2^{ÈME} VICE-PRÉSIDENT

Le Président de la communauté de communes des Pays de L'Aigle,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-2, L.5211-9 et L.2122-18,

Vu le procès-verbal du 9 juillet 2020 relatif à l'élection du Président et des Vice-Présidents du Conseil de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle,

Vu la délibération n° 2021-12-16-206 du conseil communautaire en date du 16 décembre 2021 portant nouvel ordre des vice-présidents,

Vu la délibération n° 2019-06-13-126 du conseil communautaire en date du 13 juin 2019 portant acquisition auprès de la commune de L'Aigle du terrain d'assiette du complexe culturel cinéma – salle de spectacle situé place de Verdun,

Considérant que le Président peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents,

Considérant la décision de se porter acquéreur du terrain d'assiette sur lequel la communauté de communes a construit le complexe culturel cinéma - salle de spectacle dénommé Risle en Scène,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Il est donné délégation de signature spécifique à Monsieur Michel LE GLAUNEC, 2^{ème} Vice-Président pour signer l'acte notarié d'acquisition du terrain, sis place de Verdun à L'AIGLE et appartenant à la ville de L'Aigle, sur lequel la communauté de communes a construit le complexe culturel cinéma – salle de spectacle Risle en Scène.

Article 2 : L'acte signé devra porter les nom, prénom et qualité du signataire ainsi que la mention « Pour le Président et par délégation ».

Article 3 : Le Président de la communauté de communes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis à la sous-préfecture de Mortagne-au-Perche au titre du contrôle de légalité
- publié sur le site internet de la communauté de communes des Pays de L'Aigle

Fait à L'Aigle, le 22 novembre 2024

25 NOV. 2024

Acte reçu en préfecture le
Publié en ligne le
Certifié exécutoire

25 NOV. 2024

Le Président
Jean SELIER



Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20241122-A2024-11-22-019-AR
Date de télétransmission : 25/11/2024
Date de réception préfecture : 25/11/2024